



Monsieur le Président,

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

17 AVR. 2008

Q2475

Luxembourg, le 17 avril 2008

Monsieur Lucien WEILER  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 de notre Règlement, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche et à Monsieur le Ministre des Travaux publics:

« Dans sa réponse à ma question orale du 13 février 2007 relative à la construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives Nationales sur la friche industrielle de Belval-Ouest, Monsieur le Ministre des Travaux publics avait exposé les conclusions du groupe de travail instauré afin de dégager les solutions qui s'imposeraient en matière de redéfinition partielle, pour cause de contraintes budgétaires, du projet de construction d'un nouvel établissement pour les archives nationales. D'après ces conclusions le projet initial devrait être revu à la baisse et la construction s'étaler sur 3 phases, à savoir une première phase avec la construction de 20.000 m<sup>2</sup> de surface de stockage et 5.000 m<sup>2</sup> de surface-service, puis deux phases d'extension de 5.000 m<sup>2</sup> chacune si les besoins l'exigeraient. Monsieur le Ministre des Travaux publics avait ajouté à l'époque que ces besoins existaient bel et bien. Concernant la programmation du projet de construction Monsieur le Ministre des Travaux publics avait évoqué un concours d'architecture d'urbanisme dont les résultats devraient être rendus publics au plus tard le 15 mai 2007.

Lors de la présentation de ce 16 avril du projet « Cité des sciences » de Belval-Ouest par Madame la Secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, Monsieur le Ministre des Travaux publics et Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur, il a été confirmé que le projet initial serait remanié et qu'un pré-projet détaillé devrait voir le jour en mars 2009. Le bâtiment des Archives nationales devrait avoir une surface totale de 25.000 m<sup>2</sup>.

Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes :

- Une 2<sup>ème</sup>, voire 3<sup>ème</sup> phase d'extension est-elle toujours envisagée ou est-ce qu'actuellement ces besoins n'existent plus ? Quand peut-on envisager le démarrage de la phase 2 et 3 ?
- Si ces besoins existent doré et déjà pourquoi ne pas prévoir de surface supérieure dès le départ ?
- Quelle est la solution provisoire préconisée afin de pallier au manque de surface de stockage en attendant une extension de celle-ci ?
- Quelles sont les raisons expliquant qu'il faille attendre mars 2009 avant d'avoir pré-projet détaillé, alors que le concours d'architecture a déjà été lancé au début 2007 ?
- Quels sont les coûts supplémentaires en matière de frais d'architectes engendrés par ce remaniement ? »

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

  
Anne BRASSEUR  
Député